

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-03-044

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2019**

**SEANCE
DU 10 AVRIL 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 34

votants : 45

**DATE DE CONVOCATION :
3 AVRIL 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Florence MIFSUD**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) pouvoir à Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) pouvoir à Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis) pouvoir à Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) pouvoir à Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)

- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque) pour (Borest)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) pouvoir à Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis) pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Monsieur DELLOYE Marc
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) représenté par Monsieur TESSON

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents, 15 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président de séance laisse la parole à Madame EECKHOUT, Vice-Présidente en charge des Finances, elle revient sur la note commentée relatif au budget principal et les principales masses en présence.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du 25 février 2019 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 2 Avril 2019,

Section de fonctionnement			
Chapitres budgétaires	Dépenses de fonctionnement	Chapitres budgétaires	Recettes de fonctionnement
Chapitre n°011 : charges à caractère général	2 225 480,00	Chapitre n°013 : Atténuations de charges	-
Chapitre n°012 : charges de personnel	824 100,00	Chapitre n°70 : produits de service	150 000,00
Chapitre n°014 : Atténuations de produits	9 485 000,00	Chapitre n°73 : Impôts et taxes	11 377 143,00
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	1 433 443,21	Chapitre n°74 : dotations et participations	2 912 752,00
Chapitre n°66 : charges financières	90 000,00	Chapitre n°75 : autres produits de gestion courante	71 325,26
Chapitre n°67 : charges exceptionnelles	6 932,00	Chapitre n°77 : produits exceptionnels	1 342,00
Chapitre n°022 : dépenses imprévues	304 607,05	Chapitre n°042 : opérations d'ordre	35 057,00
Chapitre n°023 : Virement à la section d'investissement	633 841,62		
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre	242 258,58	-	-
Sous-TOTAL	15 245 662,46	-	14 547 619,26
TOTAL avec 002 (résultat de fonctionnement reporté)	15 245 662,46		15 245 662,46
Section d'investissement			
Chapitres budgétaires	Dépenses d'investissement	Chapitres budgétaires	Recettes d'investissement
Chapitre n°16 : emprunts et dettes assimilées	268 000,00	Chapitre n°16 : emprunts et dettes assimilées	-
Chapitre n°20 : Immobilisations incorporelles	515 700,00	Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves hors 1068	1 513 050,78
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	1 740 500,00	Chapitre n°13 : Subventions d'investissement	550 000,00
Chapitre n°23 : Immobilisations en cours	177 432,20	Chapitre n°040 Opérations d'ordre	242 258,58
Chapitre n°45 : opérations comptes de tiers	473 000,00	Chapitre n°041 : opérations patrimoniales	14 552,00
Chapitre n°040 : opérations d'ordre	35 057,00	Chapitre n°45 : opérations comptes de tiers	473 000,00
Chapitre n°041 : opérations patrimoniales	14 552,00	Chapitre n°021 : Virement de la section de fonctionnement	633 841,62
Sous-TOTAL	3 224 241,20	-	3 426 702,98
Sous-TOTAL RaR	6 363 832,01		6 132 261,69
TOTAL avec 001 (résultat d'investissement reporté)	6 363 832,01		6 363 832,01

Après avoir entendu l'exposé de Madame ECKHOUT, Vice-Présidente en charge des Finances, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 8 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire :

- **VOTENT** le budget principal 2019, présenté, par nature, chapitre par chapitre avec les modifications suivantes :

Amendement n° 1 : Affectation produit fiscal supplémentaire (AMAZON) estimé à 70 250 euros.
Le budget général de fonctionnement (hors opérations d'ordre) est amendé comme suit :

Chapitres	BP 2019	BP 2019 amendé
011 : Charges à caractère général	2 225 480,00	2 225 480,00
012 : Charges de personnel	824 100,00	824 100,00
65 : Autres charges de gestion courante	1 433 443,21	1 453 443,21
66 : Charges financières	90 000,00	90 000,00

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le

24 AVR. 2019

ID : 060-200066975-20190410-DEL2019CC03044-DE

67 : Charges exceptionnelles	6 932	
014 : Atténuations de produits	9 485 000	
022 : Dépenses imprévues	304 607,05	354 857,05
TOTAL	14 369 562,26	14 439 812,26
013 : Atténuation de charges	0,00	0,00
70 : Produits de service	150 000,00	150 000,00
73 : Impôts et taxes	11 377 143,00	11 447 393,00
74 : Dotations et participations	2 912 752,00	2 912 752,00
75 Autres produits de gestion courante	71 325,26	71 325,26
76 : Produits financiers	0,00	0,00
77 : Produits exceptionnels	1 342,00	1 342,00
TOTAL	14 512 562,26	14 582 281,26

Après avoir entendu l'exposé de Madame EECKHOUT, Vice-Présidente en charge des Finances, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 8 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire :

- **VOTENT** le budget principal 2019, présenté, par nature, chapitre par chapitre avec les modifications suivantes :

Amendement n° 2 : Réduction des crédits au 2031 (Etudes PISCINE)

Le budget général d'investissement (hors opérations d'ordre) est amendé, comme suit :

Chapitres	BP 2019	BP 2019 amendé
Chapitre n°16 : emprunts et dettes assimilées	268 000,00	268 000,00
Chapitre n°20 : immobilisations incorporelles	515 700,00	475 700,00
Chapitre n°204 : subventions d'équipement versées	0,00	0,00
Chapitre n°21 : immobilisations corporelles	1 740 500,00	1 780 500,00
Chapitre n°23 : immobilisations en cours	177 432,20	177 432,20
Chapitre n°45 : opérations pour comptes de tiers (Eau/Assainissement Senlis)	473 000,00	473 000,00
TOTAL	3 174 632,20	3 174 632,20
Chapitre n°10/13 : dotations et fonds divers / subventions	2 063 050,78	2 063 050,78
Chapitre n°45 : opérations pour comptes de tiers (Eau/Assainissement Senlis)	473 000,00	473 000,00
Chapitre n°16 : emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
TOTAL	2 536 050,78	2 536 050,78

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **23 AVR. 2019**
Et de l'affichage le : **24 AVR. 2019**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **23 AVR. 2019**

Le Président,

Philippe CHARRIER



Le Président,

Philippe CHARRIER